



**Stem Cell
Network**

Powering
Regenerative
Medicine

**Réseau de
Cellules Souches**

Propulsons
la médecine
régénératrice

Webinaire d'information sur le Programme de subventions d'incubation

27 août 2025

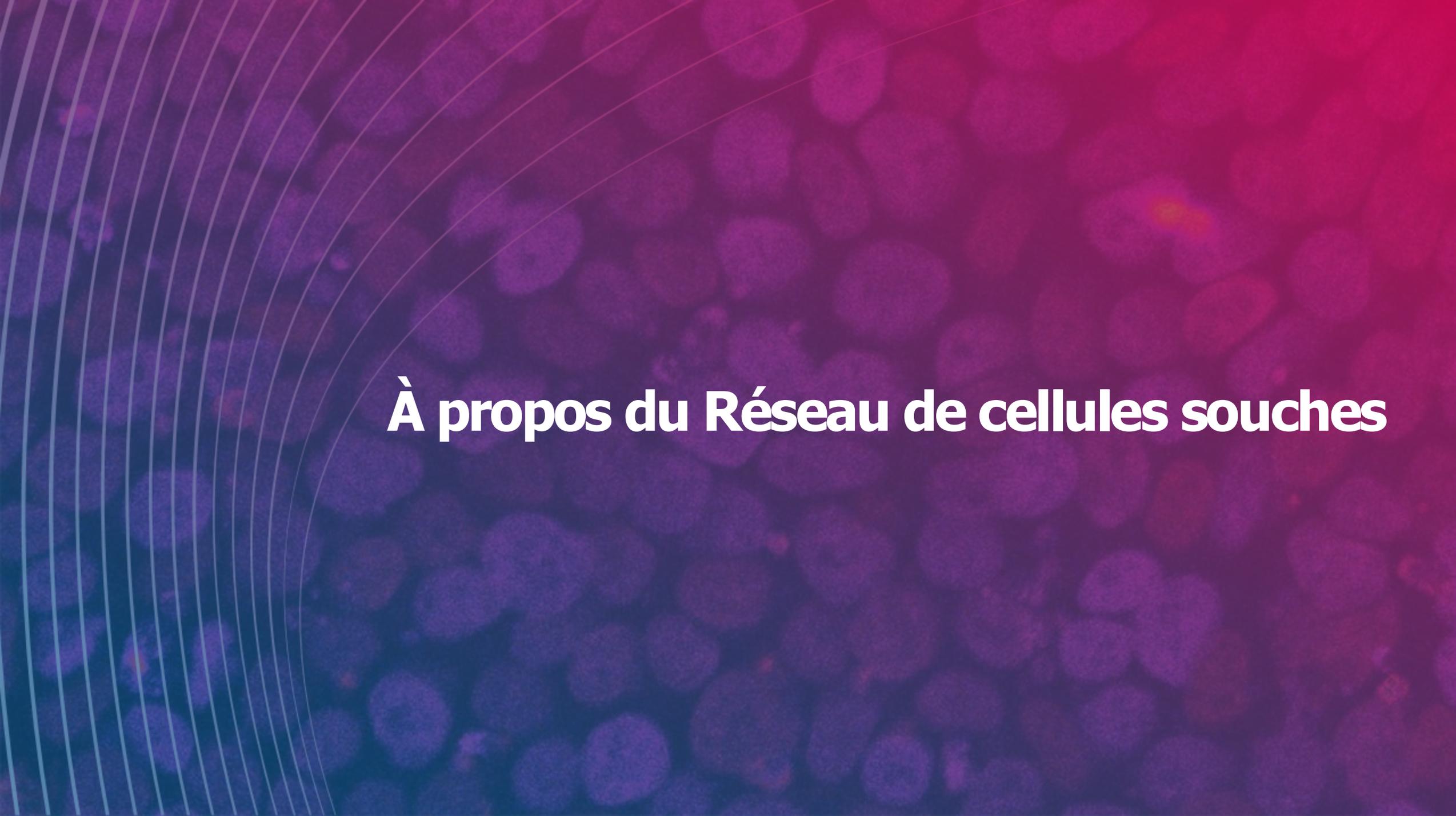
stemcellnetwork.ca
info@stemcellnetwork.ca

 [Stem-Cell-Network](#)
 [Stem Cell Network](#)

Box 511, 501 Smyth Road
Ottawa, ON K1H 8L6

Programme du webinaire

1. À propos du RCS
2. Présentation, calendrier, exigences et ressources du concours
3. Foire aux questions

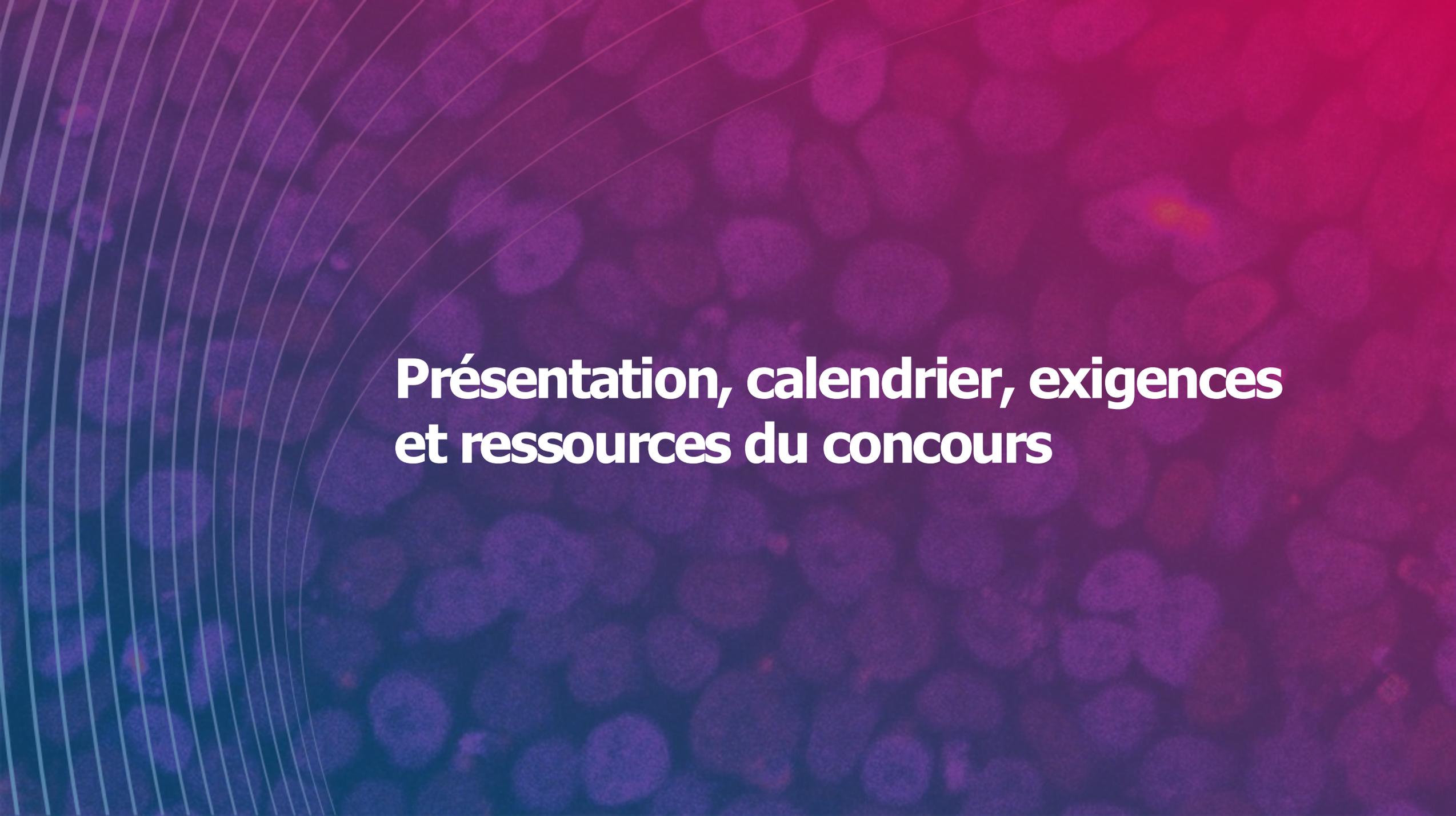


À propos du Réseau de cellules souches

À propos du Réseau de cellules souches (RCS)

Le RCS est un organisme **national** sans but non lucratif qui poursuit **quatre objectifs principaux** :

- **Financer la recherche**, du développement aux premiers essais cliniques
- **Former la nouvelle génération** de talents pour pourvoir les postes de demain
- **Accroître les efforts de mobilisation des connaissances** pour assurer l'application de la recherche produite sur le terrain
- **Bâtir un solide programme de préparation à la commercialisation**, qui permettra de transformer les découvertes en matière de cellules souches et de médecine régénératrice en traitements et en produits commercialisables.



Présentation, calendrier, exigences et ressources du concours

Présentation du Programme de subventions d'incubation (PSI)

But : Procurer des avantages économiques et sanitaires aux Canadiens et Canadiennes en soutenant la mise en application et la commercialisation des technologies de médecine régénératrice (MR).

Description : Le PSI du RCS est un nouveau programme qui vise à aider les entreprises biotechnologiques en MR canadiennes au stade du prédémarrage et du démarrage en leur permettant de produire les ensembles de données essentiels pour attirer des investissements tiers et accélérer leur croissance.

Moyen : Fournir des subventions s'étendant de 250 000 \$ à 1 M\$ par entreprise (à l'aide d'un mécanisme SAFE).

Calendrier : Les fonds seront versés par tranches sur une période de 2 à 3 ans, à partir du printemps 2026, conditionnellement à l'atteinte de jalons scientifiques et commerciaux précis.

Qu'est-ce que la médecine régénératrice?

La médecine régénératrice est la branche de la médecine qui conçoit des méthodes de régénération, de réparation et de remplacement des cellules, des organes et des tissus endommagés ou malades. Elle fait appel à la production et à l'utilisation de cellules souches thérapeutiques, à l'ingénierie tissulaire et à la production d'organes artificiels.

Source : Traduit de Nature.com (<https://www.nature.com/subjects/regenerative-medicine>)

Remarque : Les applications de la recherche qui portent sur le cancer doivent être de nature régénératrice ou utiliser les cellules souches pour résoudre le problème proposé.

Projets admissibles

Pour être admissibles au PSI, les entreprises doivent être canadiennes et œuvrer en médecine régénératrice dans au moins un des domaines suivants :

- 1) Développement ou test d'approches thérapeutiques de nature régénératrice, notamment **des thérapies cellulaires ou géniques, des technologies d'ingénierie tissulaire ou des biomatériaux**;
- 2) Étude du **rôle et de la fonction des cellules souches dans un tissu ou une maladie**;
- 3) Utilisation de cellules souches comme **composant nécessaire à la génération de types de cellules fonctionnels**;
- 4) Recherche sur une petite molécule ou sur une substance biologique qui agit sur les cellules souches endogènes **ou qui en dépend pour son effet thérapeutique**.

Remarque : Il incombe aux candidats de bien décrire en quoi leur technologie constitue un projet de médecine régénératrice admissible.

Critères d'admissibilité du PSI : toutes les conditions doivent être remplies

1. **Être une entité canadienne à but lucratif** : l'entreprise doit être constituée au Canada.
2. **Être sous contrôle canadien** : l'entreprise doit être détenue à plus de 51 % par des Canadiens ou des Canadiennes.
3. **Se consacrer à l'innovation en médecine régénératrice** : l'entreprise doit principalement axer ses activités sur la médecine régénératrice et travailler à une innovation en matière de médecine régénératrice au Canada.
4. **Détenir les droits de commercialisation** : l'entreprise doit avoir déposé une demande de propriété intellectuelle et détenir les droits de commercialisation de celle-ci.
5. **Avoir reçu des investissements** : l'entreprise doit avoir recueilli au moins 250 000 \$ CA (toutes sources confondues, subventions comprises) pour atteindre ses objectifs.
6. **Chercher activement à se développer** : l'entreprise doit compter l'équivalent d'au moins un employé (prédémarrage) ou deux employés (démarrage) à temps plein chargé(s) du développement.
7. **Niveau de maturité technologique (NMT) de 3 à 6** : l'entreprise doit avoir au minimum un NMT 3 (plateforme ou produit principal défini et validation de principe in vitro) et au maximum un NMT 6 (essais cliniques de phase 1).

Montant des subventions du PSI

Stade de l'entreprise	Période	Subvention minimum*	Subvention maximum*
Prédémarrage	3 ans	250 000 \$	500 000 \$
Démarrage	2 ans	500 000 \$	1 000 000 \$

*La subvention sera versée par tranches sur une période de 2 à 3 ans, selon le stade de développement de l'entreprise.

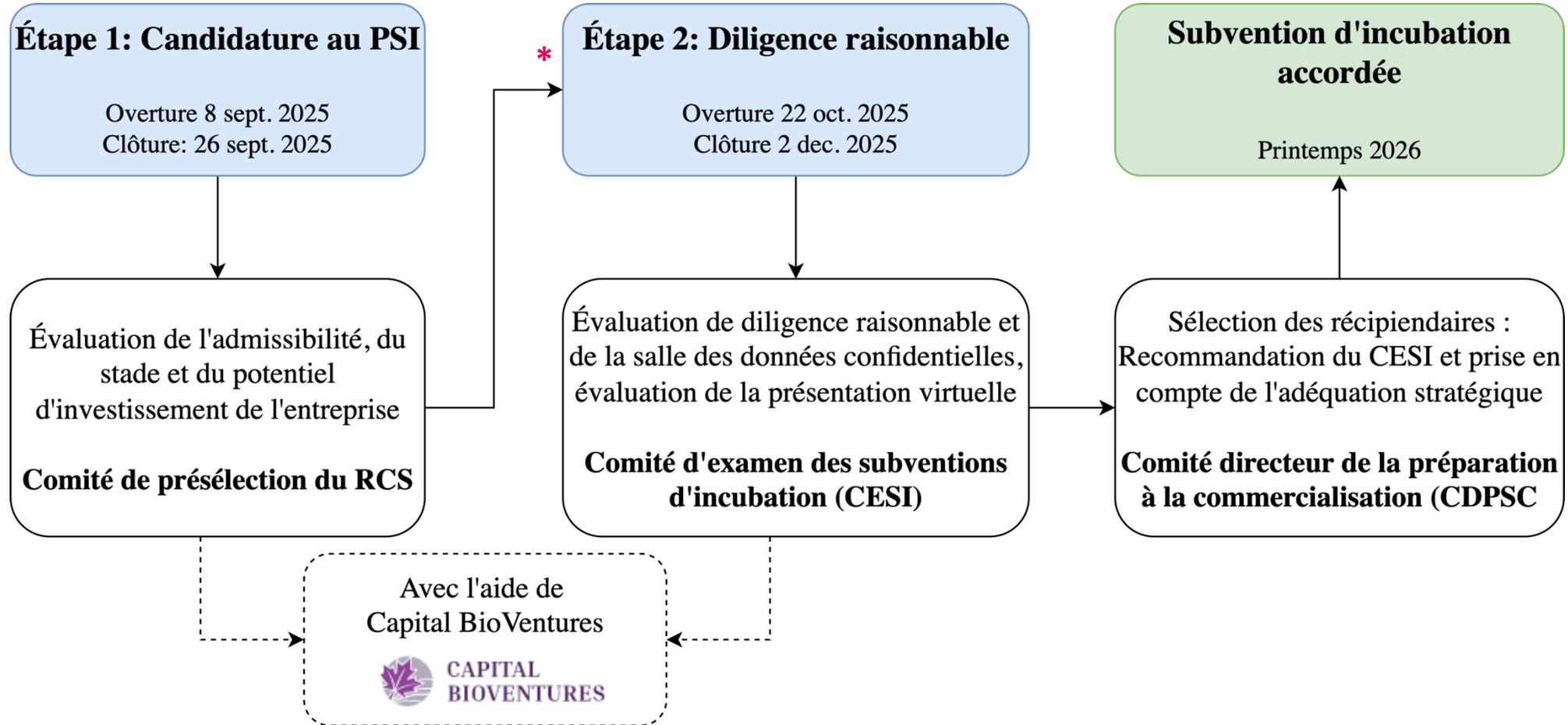
Préalignement des modalités d'investissement SAFE

- Les subventions seront offertes sous forme d'investissements SAFE (Simple Agreement for Future Equity ou « convention simplifiée de participation ultérieure »).
- Les modalités de la convention SAFE du RCS sont conformes à ce à quoi on peut s'attendre d'un investissement à un stade précoce.

Remarque :

- Les entreprises invitées à participer à l'étape 2 du processus de candidature devront préalablement examiner les modalités d'investissement SAFE et confirmer qu'elles les acceptent.
- Une entreprise qui n'accepte pas ces modalités ne pourra pas passer à l'étape 2.

Processus de candidature et d'attribution



* Seuls les candidats qui passent à l'étape 2 recevront les commentaires des évaluateurs. Aucune rétroaction des évaluateurs ne sera fournie pour l'évaluation de l'étape 1.

Processus d'examen continu

- Production de rapports d'avancement et financiers annuels à l'intention du comité d'examen des subventions d'incubation (CESI) du RCS.
- Évaluation des progrès accomplis par le CESI.
- Poursuite du financement du projet en fonction de la recommandation du CESI.
- Le financement peut être suspendu ou interrompu si les progrès sont insuffisants.

Calendrier du concours

Étape	Activité	Date
Étape 1 : Mise en candidature (non confidentielle)	Ouverture des candidatures	8 sept. 2025
	Date limite de dépôt des candidatures (23 h 59, HP)	26 sept. 2025
	Les candidats sont informés s'ils sont sélectionnés pour l'étape 2	22 oct. 2025
Étape 2 : Évaluation de diligence raisonnable (confidentielle)	Instructions envoyées par courriel aux entreprises candidates sélectionnées	22 oct. 2025
	Date limite de dépôt des candidatures (23 h 59, HP)	2 déc. 2025
	Les candidats sont informés s'ils ont à faire la présentation virtuelle	2 févr. 2026
	Présentation virtuelle	9–10 févr. 2026
	Notification des résultats du concours	31 mars 2026
Attribution	Date de début de l'attribution	Printemps 2026
	Rapports d'avancement et financiers intermédiaires	Avril 2027*
	Rapports d'avancement et financiers finaux	Avril 2028*

***Attribution sur 2 ans illustrée; pour les attributions sur 3 ans, un deuxième rapport intermédiaire devra être présenté en 2028 et un rapport final en 2029.**

Format de candidature au PSI

Étape 1, candidature au PSI :

- Un lien pour soumettre sa candidature à l'étape 1 au moyen d'un formulaire Jotform sera affiché sur le site Web du RCS du 8 septembre 2025 au 26 septembre 2025 à 23 h 59, HP.
- L'étape 1 est constituée de la soumission du formulaire de candidature en ligne Jotform et d'une présentation PowerPoint non confidentielle de l'entreprise.

Étape 2, évaluation de diligence raisonnable :

- Les candidats invités à passer à l'étape 2 recevront un courriel de researchSCN@stemcellnetwork.ca au plus tard le 22 octobre 2025. Ce courriel comprendra les éléments suivants :
 - Instructions sur l'accès aux documents de référence concernant l'étape 2 et sur la soumission des renseignements requis;
 - Un exemplaire d'un accord de non-divulgence unilatéral;
 - Un exemplaire des modalités SAFE du RCS.
- Documents de référence : instructions relatives à la candidature (y compris les exigences au sujet de la salle des données confidentielles et de la présentation PowerPoint), questionnaire de diligence raisonnable et formulaire Word à remplir et gabarit budgétaire.
- Pour être complètes, les candidatures de l'étape 2 devront comprendre l'accord de non-divulgence signé, l'acceptation des modalités SAFE et les renseignements sur la salle de données.

Étape 2 : Présentation

Format

- À l'étape 2, les entreprises devront effectuer une présentation virtuelle **les 9 et 10 février 2026**.
- Les exigences de cette présentation seront incluses dans les instructions relatives à l'étape 2.
- Les présentations virtuelles seront faites devant le CESI et dureront 20 minutes; elles seront suivies d'une période de questions de 10 minutes.

Évaluation

- L'évaluation des présentations d'entreprise reposera sur les critères suivants :
 - Présentation PowerPoint : maturité, exhaustivité, clarté et cohérence;
 - Présentateur : capacité à captiver l'auditoire, étendue des connaissances scientifiques et en affaires et capacité à inspirer confiance.

Lignes directrices en matière de sécurité de la recherche et évaluation

- La médecine régénératrice étant un **domaine de recherche en technologies sensibles**, elle est soumise aux exigences fédérales en matière de sécurité de la recherche.
- Les entreprises doivent respecter les **lignes directrices fédérales en matière de sécurité de la recherche*** et remplir les documents sur la sécurité de la recherche requis dans leur soumission à l'étape 2 du processus de candidature.
- Les entreprises invitées à faire une présentation dans le cadre de l'étape 2 du processus de candidature auront à remplir une **évaluation de la sécurité de la recherche**.

* [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) et [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#).

Ressources :

Site Web du RCS

- **Dans les prochains jours :**
 - Accès aux lignes directrices du PSI et à la FAQ;
 - Accès aux diapositives et à l'enregistrement du webinaire.
- **8 septembre :** Accès aux instructions relatives aux candidatures de l'étape 1 et au formulaire de candidature en ligne.
- Les entreprises peuvent également nous écrire à researchSCN@stemcellnetwork.ca. Nous répondrons dans les 48 heures ouvrables.

Séance de questions

Assistez aux réunions Till & McCulloch 2025!



RÉUNIONS
TMM
Till & McCulloch
MEETINGS

OTTAWA



Connect. Train. Lead.

The Westin Hotel

REGISTER TODAY

November 3-5, 2025

Merci